



INTERCOLLÉGIAL
D'ARTS VISUELS

Présenté par



en collaboration avec



C'EST QUOI L'INTERCOLLÉGIAL D'ARTS VISUELS ?

L'Intercollégial d'arts visuels est un **rendez-vous culturel d'envergure** qui offre non seulement la possibilité aux participant·e·s d'exprimer leur créativité, mais aussi d'explorer d'autres techniques, de confronter leurs talents et de partager ensemble leur passion pour l'art. Le temps d'une fin de semaine, leurs œuvres d'art des jeunes créateurs et créatrices sont exposées dans une salle d'exposition aménagée spécialement pour l'événement.

Nouveauté! Cette année, les étudiant·e·s seront responsables d'installer leurs œuvres sur place lors de leur arrivée et de les désinstaller à leur départ. Voilà une opportunité d'enrichir leurs connaissances sur la scénographie dans le milieu des arts visuels, en accomplissant cette tâche essentielle qu'ils et elles seront certainement amené·e·s à réaliser au cours de leur carrière artistique!

FAIRE VIVRE L'INTERCOLLÉGIAL D'ARTS VISUELS À VOS ÉTUDIANT·E·S, C'EST AUSSI LEUR PERMETTRE DE PROFITER...

- D'une offre de **formations** variée et enrichissante
- D'une **expérience** de vernissage et d'exposition professionnelle
- D'une occasion de **créer** aux côtés d'artistes provenant de partout au Québec

Tout ça, en plus de faire des rencontres inspirantes autour d'une passion commune!

INFOS PAS MAL UTILES

Quand?

Du 2 au 4 mai 2025

Où?

Au Cégep de Shawinigan

Hébergement?

Dans des classes-dortoirs (étudiant·e·s) et à l'hôtel (personnes accompagnatrices)

RÈGLEMENT

Le collège hôte veille à ce que les œuvres respectent les règles de l'intercollégial, soit :

1. Un **maximum 4 œuvres** par collège participant sera accepté
2. Les participant-e-s devront **arriver et repartir** avec leurs œuvres (responsables du transport et de l'emballage)
3. Le collège participant devra fournir système d'accrochage et d'installation de leur œuvre (incluant le matériel audiovisuel pour les œuvres vidéo), ainsi que les **outils nécessaires** pour procéder à l'installation et la désinstallation.
4. Pour connaître toutes les **spécifications techniques** à respecter dans la réalisation des œuvres, cliquez ici ou scannez le code QR :



RÈGLEMENT COMPLET ET DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

Parlez-en au responsable des activités
socioculturelles de votre collège !

BON À SAVOIR

- Un **Guide technique des œuvres** sera transmis à chaque collège participant afin de l'orienter dans les différentes étapes à compléter.

Dans ce guide, vous trouverez notamment :

- Une liste plus exhaustive du matériel à apporter ;
 - Des indications sur la fiche d'identification de chaque œuvre ;
 - Des conseils pour l'accrochage, l'emballage et le transport des œuvres ;
 - Et bien d'autres spécifications !
- Le **collège hôte fournira** aux participant-e-s plusieurs informations facilitantes, dont le lieu d'exposition, du matériel (les escabeaux, les cartels, etc.) et une équipe technique.
 - Un ou une **commissaire d'exposition** donnera une cohérence à l'exposition et créera un plan de montage dans lequel sera défini l'endroit précis où chaque œuvre devra être accrochée ou installée.

Pour toutes questions, communiquez avec votre délégué-e RIASQ!

MERCI À NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS!

Chaque fois qu'une personne s'abonne à nos réseaux sociaux, c'est une belle petite tape dans le dos pour le RIASQ et une immense dose de motivation qui nous donne envie de continuer à produire des événements grandioses.

Merci de votre soutien !